

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
25 octobre 2021

Présents: ~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~
M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, ~~LOFFET~~, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevine;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, ~~COTRENA COTRENA~~, SMEETS, JORIS, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, ~~MESTREZ~~, STINI, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 05.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Composition des organes de gestion - Remplacement d'un administrateur démissionnaire.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-27, L1122-30 et L1123-1 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu sa délibération du 29 mars 2004 portant création de la Régie communale autonome "Verviers Développement";

Vu sa délibération du 1er juin 2004 modifiant les statuts conformément à la délibération de la Députation Permanente du Conseil Provincial en sa séance du 13 mai 2004;

Vu ses délibérations approuvant les modifications statutaires, ainsi que le changement de dénomination en Régie communale autonome "Synergis";

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 désignant les membres du Conseil d'administration et du Collège des commissaires de la Régie communale autonome "Synergis" à la suite du renouvellement du Conseil communal;

Vu le courriel de M. Claude ORBAN, Conseiller communal, daté du 8 octobre 2021, présentant sa démission en qualité d'administrateur de la Régie communale autonome "Synergis";

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

Vu le rapport du Service daté du 12 octobre 2021;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

Par 26 voix et 6 abstentions (P.T.B. - ECOLO),

DESIGNE :

M. DENIS Jean-François, Conseiller communal, en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Régie communale autonome "Synergis".

L'intéressé sera considéré comme démissionnaire :

- immédiatement en cas de perte de sa qualité de Conseiller communal en cours de mandat;
- immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

La présente délibération sera transmise au gestionnaire du Cadastre communal des mandats et à la Régie communale autonome "Synergis".

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

M. KNUBBEN

A. LOFFET